

## ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEUX	ORDONNANCES
Cantine Mobile Armée du Salut	Parc du Souvenir Rue de Verdun, entre la rue Willibrord et la 1 <sup>ère</sup> avenue	Tous les mercredis de 2020 de 16h à 21h
Cabane Panache et Bois rond par la Société de développement commercial (SDC) WELLINGTON	<p>La rue Wellington entre la rue de l'Église et la rue Gordon;</p> <p>L'intersection Galt et Wellington Jusqu'aux ruelles près de Wellington;</p> <p>Le parc derrière le presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept- Douleurs;</p> <p>La cour derrière le 4335, rue Wellington;</p> <p>Les terrasses entre la rue Hickson et la rue Willibrord;</p> <p>Le palier numéro 9 du stationnement Éthel (no 38)</p> <p>-----</p> <p>La rue Wellington entre les rues de l'Église et Willibrord;</p> <p>Les intersections Galt/Wellington, Gordon/Wellington et Ruelle/Wellington jusqu'aux ruelles près de Wellington;</p> <p>Le parc derrière le presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept- Douleurs;</p> <p>La cour derrière le 4335, Wellington;</p> <p>Les terrasses entre les rues Hickson et Willibrord;</p> <p>Le palier numéro 9 du stationnement Éthel (no 38)</p>	<p>Jeudi 19 mars et vendredi 20 mars 2020 de 12 h à 22 h 30</p> <p>Samedi 21 mars et dimanche 22 mars 2020 de 10 h à 21 h</p>
Verdun- Actif Hiver 2019-2020 par l'arrondissement de Verdun	Divers endroits	Divers horaires

Véhicule de la Saint-Vincent de Paul par la Société Saint-Vincent de Paul	Case de stationnement pour un véhicule immatriculé commercial, dans le stationnement #20, situé sur la rue Gordon.	Du mercredi 1 <sup>er</sup> janvier au jeudi 31 décembre 2020, de 00 h à 23 h 59 à 23 h
Réalisation d'une murale sur les murs de l'École primaire Lévis-Sauvé	École primaire Lévis-Sauvé 655, rue Willibrord	
Travaux de transformation majeure de l'auditorium de Verdun	Auditorium de Verdun	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 29 février 2020, du lundi au vendredi, entre 6 h et 21 h et le samedi et le dimanche, entre 7 h et 17 h

**En vertu des règlements suivants :**

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, a. 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 210003);
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012;
- Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA13 210003), art. 13

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun, ce 9 décembre 2019.

Secrétaire d'arrondissement intérimaire,  
Diane Garand